

EXTRAIT DU PROCES VERBAL  
DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## Séance du 8 décembre 2025

Nombre de membres en exercice	: 64	L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE HUIT DÉCEMBRE à 15 h 30, le Conseil Communautaire s'est réuni , après convocation légale, sous la présidence de <b>M. Emmanuel SERAPHIN, Président</b> .
Nombre de présents	: 39	
Nombre de représentés	: 6	<b>Secrétaire de séance :</b> Mme Laetitia LEBRETON
Nombre d'absents	: 19	

## OBJET

**AFFAIRE N°2025\_176\_CC\_42**  
*Renouvellement de l'adhésion à la mission  
 « Inspection en matière de Santé et de  
 Sécurité au Travail » du Centre de Gestion  
 de la Réunion (CDG)*

Nombre de votants : 45

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :  
2 décembre 2025- date d'affichage et de publication de la liste  
des délibérations au plus tard le  
15/12/2025**ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :**

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM - Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - M. Julius METANIRE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick FLORIANT - M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Madame Martine GAZE - M. Yann CRIGTON - Mme Vanessa MIRANVILLE - Mme Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M. Armand VIENNE - M. Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - M. Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - M. Fayzal AHMED-VALI - Mme Danila BEGUE - M. Pierre Henri GUINET - M. Philippe LUCAS - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Houssamoudine AHMED - M. Christophe DAMBREVILLE - M. Jean MARCEAU

**ÉTAIENT ABSENT(E)S :**

M. Tristan FLORIANT - Mme Melissa PALAMA-CENTON - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Alain BENARD - Mme Lucie PAULA - Mme Eglantine VICTORINE - M. Karl BELLON - M. Gilles HUBERT - Mme Amandine TAVEL - M. Armand MOUNIATA - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - Mme Jacqueline SILOTIA - M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - M. Jacky CODARBOX - Mme Jocelyne JANNIN - M. Jean François NATIVEL - Mme Audrey FONTAINE

**ÉTAIENT REPRÉSENTE(E)S :**

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Méliissa COUSIN procuration à M. Irchad OMARJEE - Mme Suzelle BOUCHER procuration à M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Jasmine BETON procuration à Mme Catherine GOSSARD - Mme Brigitte LAURESTANT procuration à Mme Danila BEGUE - M. Bruno DOMEN procuration à M. Philippe LUCAS

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 DÉCEMBRE 2025

**AFFAIRE N°2025 176 CC 42 : RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION À LA MISSION « INSPECTION EN MATIÈRE DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ AU TRAVAIL » DU CENTRE DE GESTION DE LA RÉUNION (CDG)****Le Président de séance expose :**

Conformément à l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié, l'autorité territoriale désigne, après avis de la Formation Spécialisée en matière de Santé Sécurité et Condition de Travail (F3SCT), le ou les Agents Chargés d'assurer une Fonction d'Inspection (ACFI) dans le domaine de la santé et de la sécurité.

L'ACFI est chargé de contrôler les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité et de proposer à l'autorité territoriale compétente toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels. Dans ce cadre, il a librement accès à tous les établissements, locaux et lieux de travail dépendant des services à inspecter et se fait présenter les registres et documents imposés par la réglementation. En cas d'urgence il propose à l'autorité territoriale les mesures immédiates qu'il juge nécessaires.

Il peut être satisfait à l'obligation de désigner un ou des ACFI en conventionnant avec le Centre de Gestion pour la mise à disposition de tels agents, dans le cadre des articles L.452-44, L.452-47 et L.812-2 du Code Général de la Fonction Publique (CGFP).

Le Centre de Gestion de La Réunion (CDG), par délibération de son Conseil d'Administration en date du 30 novembre 2017, propose ainsi aux collectivités affiliées d'adhérer à sa mission « Inspection en matière de Santé et de Sécurité au Travail ». Cette mission consiste en un accompagnement des collectivités dans leur démarche de prévention en vue du respect de leurs obligations en matière d'hygiène et de sécurité.

Le 2 décembre 2019, la communauté d'agglomération a fait le choix d'adhérer à la mission « Inspection en matière de Santé et de Sécurité au Travail » proposée par le Centre de Gestion de la Réunion.

Il est aujourd'hui proposé **de renouveler l'adhésion à la mission « Inspection en matière de Santé et de Sécurité au Travail » proposée par le Centre de Gestion de la Réunion** afin de continuer à bénéficier notamment des missions suivantes réalisées par l'ACFI :

- Contrôle des conditions d'application des règles définies en matière de santé et sécurité au travail ;
- Proposition à l'Autorité Territoriale de toutes mesures qui lui paraît de nature à améliorer la sécurité au travail et la prévention des risques professionnels ;
- En cas d'urgence, proposition de mesures immédiates qu'il juge nécessaires ;
- Avis sur les règlements et consignes que l'Autorité territoriale envisage d'adopter en matière de santé et de sécurité.

Le financement des **prestations sociales** est assuré par une cotisation additionnelle dont le taux est fixé chaque année par vote du Conseil d'Administration du CDG. Il est à ce jour de 0,04 % du montant brut des rémunérations annuelles de l'établissement.

Les **prestations spécifiques** (réunions extraordinaires de la F3SCT, réunions de travail thématiques et actions de sensibilisation) sont effectuées sur devis et facturées 110 euros/heure.

La convention annexée au présent rapport, prévue pour une durée de obligations respectives du Centre de Gestion et du Territoire de l'Ouest, elle fixe les conditions d'exercice des missions de médecine préventive ainsi que les conditions financières.

A reçu un avis favorable en Formation Spécialisée en Santé, Sécurité et Conditions de travail (F3SCT) du 26/11/2025.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 20/11/2025.

A reçu un avis favorable en Commission Affaires Générales du 12/11/2025.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
Ouï l'exposé du Président de séance,**

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ (PAR 0 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :**

- VALIDER le renouvellement de l'adhésion à la mission « Inspection en matière de Santé et de Sécurité au Travail » proposée par le Centre de Gestion de la Réunion,**
- AUTORISER le Président à signer la convention d'adhésion ci-annexée ainsi que tous documents complémentaires et à accomplir toutes démarches afférentes à l'exécution de cette convention.**

---

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le  
Le Président de séance  
Emmanuel SERAPHIN  
Président